

# [ DÉCRYPTAGE ]

LE GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA : QUELLE MÉMOIRE ?



Par Clara PAGE

LES PUBLICATIONS



LES JEUNES  
IHEDN

## À PROPOS DE L'ARTICLE

Le 6 avril 1994, l'avion du président rwandais Juvénal HABYARIMANA, hutu, est abattu en plein vol, menant à son décès. Les Hutus ont accusé la minorité tutsie de cet assassinat et ont justifié ainsi le lancement d'une campagne coordonnée de violence et de terreur envers le peuple tutsi et les Hutus modérés. Le dernier génocide du 20<sup>ème</sup> siècle a été la démonstration d'une escalade des forces et violences gouvernementales dans un espace-temps de seulement cent jours contre une minorité ethnique. Les extrémistes hutus ont dirigé l'extermination des Tutsis avec une brutalité systémique.

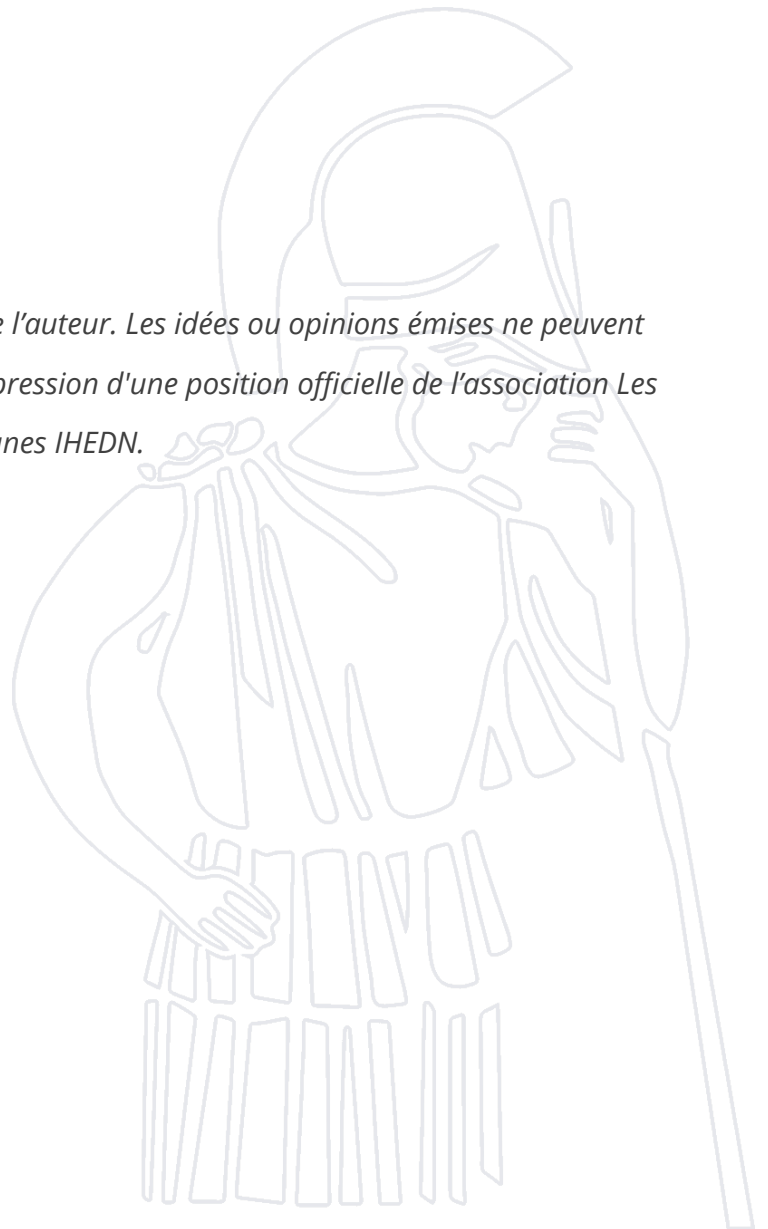
100 jours, 800 000 décès, un silence médiatique et des responsabilités internationales faibles. À l'aube des 29 ans du génocide des Tutsis au Rwanda, quelle leçon d'histoire avons-nous tiré de cette tragédie ? Qu'en est-il de la mémoire du génocide ?

## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Clara PAGE** est membre du Comité Afrique des Jeunes IHEDN. Actuellement en première année de master Stratégies Internationales et Diplomatie à l'ISIT, elle s'intéresse aux grandes questions qui touchent de près l'Afrique centrale et de l'Ouest.

*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.*



## Le génocide des Tutsis au Rwanda : quelle mémoire ?

### La colonisation belge au Ruanda-Urundi : descente vers une hécatombe

Pour Franz FANON, le colonialisme est la « violence à l'état de nature » et c'est contre cet état de nature que « la tension musculaire du colonisé se libère périodiquement dans des explosions sanguinaires. »<sup>1</sup>. Suivant les dires de Franz FANON, la colonisation belge a été le commencement d'une descente aux enfers pour le Ruanda-Urundi et le théâtre de violences sans nom qui, 29 ans plus tard, restent un souvenir toujours aussi présent.

Bien avant l'ère coloniale, les Rwandais se distinguaient entre Hutus, peuple majoritaire du pays, Tutsis, minorité aristocratique, et Twas. Une population vivant sous ce même lien d'unité : une langue, une religion commune et la foi en un dieu unique *Imana*. Les rois *mwami* ordonnaient la société et c'est sous leur domination que les chefs hutus géraient les terres, les chefs tutsis le bétail et les Twas la chasse. La monarchie rwandaise avait pour fondation la religion plus que l'ethnique, un régime connu pour avoir été fermé à toute influence étrangère. Cependant, le 20 octobre 1924, alors que les Belges avaient déjà pris le contrôle du territoire du Ruanda-Urundi au cours de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations leur attribue le mandat de gouverner indirectement le pays par l'intermédiaire des rois tutsis<sup>2</sup>.

L'arrivée des colonisateurs belges et de leurs missionnaires catholiques porteurs d'une idéologie raciale a bouleversé le système rwandais.

Supportée par des théories raciales européennes dont *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*<sup>3</sup> d'Arthur de GOBINEAU qui fut l'un des modèles principaux, la Belgique a

<sup>1</sup> FANON, Franz. *Les damnés de la Terre*. Éditions Maspero, 1961.

<sup>2</sup> *Outreach Programme on the Rwandan Genocide and the United Nations*, United Nations. Disponible sur : <https://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/historical-background.shtml>. Consulté le 10 mars 2023.

<sup>3</sup> Gobineau, Arthur (1816-1882), *Essai sur l'Inégalité des Races Humaines*, page 26, 1884. Gallica.bnf.fr. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k650519>

avancé une toute autre distinction entre Tutsis et Hutus en imposant ses nomenclatures ethniques, *terreau du génocide des Tutsis de 1994*<sup>4</sup>. Ces nomenclatures ont pour racines la science de l'époque, l'anthropométrie, qui permettait d'évaluer les proportions, la corpulence et la composition du corps humain. Ainsi les Tutsis furent considérés d'origine hamitique, un terme qui les définit comme la race supérieure aux autres populations noires et devinrent les relais principaux du pouvoir colonial devant eux-mêmes imposer les travaux obligatoires et les sanctions au reste de la population.

C'est à partir de 1930 que le clivage entre les deux « ethnies » s'est aggravé et que la responsabilité belge, appuyée par l'Église catholique, dans la destruction de la nation rwandaise s'officialisa avec l'introduction de cartes d'identités distinguant Hutus, Tutsis et Twas. L'administration coloniale n'a cessé de désagréger les équilibres sociaux anciens des Rwandais. La religion faisait partie de ces éléments. Le Ruanda-Urundi, peu désireux de se soumettre à l'Église catholique, assiste malgré lui à la destitution de son roi Yuhi V MUSINGA et se voit imposer le catholicisme<sup>5</sup>. Toutefois, la colonisation belge n'est pas à l'origine des différends entre Tutsis, Hutus, et Twas qui, auparavant, ne vivaient pas en intégrante harmonie. Mais la présence belge a apporté une dimension à ces dissensions ne relevant plus d'une hiérarchie socio-professionnelle mais ethnique. Dès lors, sa venue a été la genèse des événements d'un cycle de haine raciale.

Il est important de souligner qu'avant le génocide, plusieurs manifestations de mise à l'écart des Tutsis ont été réalisées avec la volonté de faire naître une contre-élite hutue.

En premier lieu, le *Manifeste des Bahutu* rédigé le 24 mars 1957 par Maximilien NIYONZIMA, Grégoire KAYIBANDA, Claver NDAHAYO, Isidore NZEYIMANA, Calliope MULINDAHA, Godefroy SENTAMA, Sylvestre MUNYAMBONERA, Joseph SIBOMANA et Joseph HABYARIMANA. Ce document est une réponse à des décennies de favoritisme envers les Tutsis et une volonté de les priver de certains de leurs droits. Les Hutus, du fait

---

<sup>4</sup> Braeckman, Colette. « Des décennies de responsabilité belge ». *Le Monde diplomatique*, 1 mai 2021, <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/05/BRAECKMAN/63036>.

<sup>5</sup> *Musinga, Yuhi V* | *AfricaMuseum - Archives*. <https://archives.africamuseum.be/agents/people/742>. Consulté le 27 mars 2023.

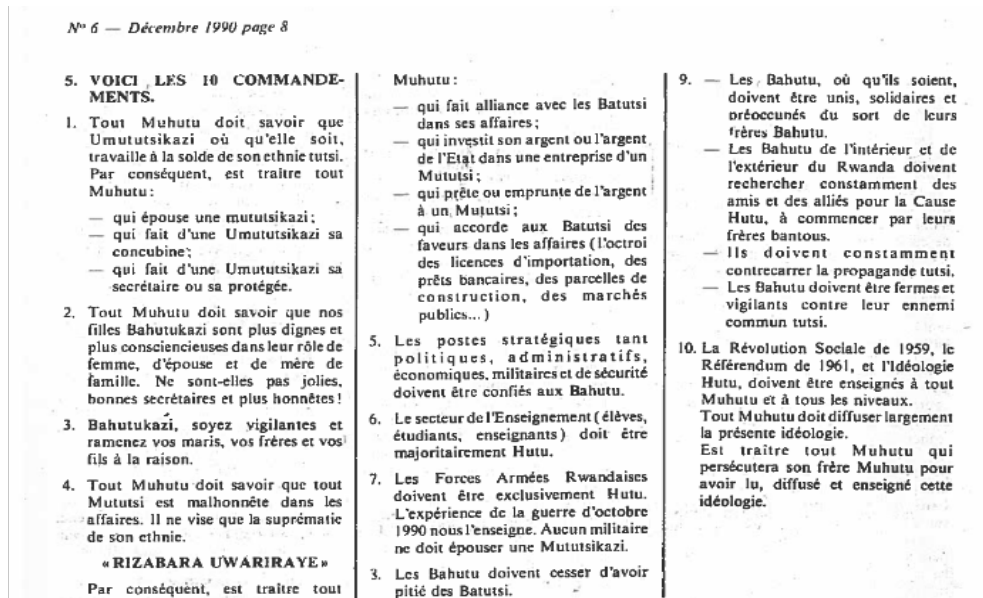
de leur supériorité numérique, considéraient comme une évidence l'idée de dominer politiquement le pays. Le texte condamne une population entière derrière la proposition de solutions qui régleraient les soucis raciaux pesant sur le pays, comme le début de la solution III : « *Si nous sommes d'accord que l'administration mututsi actuelle participe de plus en plus au gouvernement du pays, nous pensons pourtant mettre en garde contre une méthode qui tout en tendant à la suppression du colonialisme blanc-noir, laisserait un colonialisme pire du hamite sur le Muhutu. Il faut à la base aplanir les difficultés qui pourraient provenir du monopole hamite sur les autres races habitant, plus nombreuses et plus anciennement, dans le pays.* »<sup>6</sup>

Le manifeste trace une ligne floue entre idéal démocratique et idéal racial. Il est l'illustration d'un combat pour une ascension sociale d'une population se disant marginalisée. Il a pourtant été présenté comme prétexte politique pour un système démocratique plus « juste » qui mettrait sur le devant de la scène les Hutus et soutiendrait la montée de mouvements politiques rapatriés à leur cause.

Des partis politiques voient donc le jour. Dans le cadre des élections locales devant se tenir avant la fin de 1959, l'APROSOMA, l'association pour la promotion sociale de la masse, devenue par la suite un parti, ou encore le PARMEHUTU, parti de l'émancipation du Peuple Hutu, qui a pour fondation principale l'ethnie, sont les deux principaux partis souhaitant une démocratie qui s'oppose au servage et travail forcé des paysans hutus. Alors qu'il n'y a eu aucune réaction au *Manifeste* hutu de la part de l'administration belge et que René LEMARCHAND sous-entendait que la gravité de la crise se faisait ressentir mais que le pays ne savait pas comment l'aborder ou la traiter, un revirement de situation a démontré le contraire. Sous la montée en résistance des Tutsis – avec la création du parti UNAR (Union Nationale Rwandaise), leur revendication indépendantiste et la pression de l'ONU pour mettre fin à la tutelle, les Belges décidèrent de soutenir les Hutus car plus nombreux et plus modérés. Cela a mené à la première révolte paysanne dirigée contre les Tutsis et soutenue par le colonel belge Guillaume LOGIEST, en 1959 puis en

<sup>6</sup> Overdulve, C-M. *Rwanda. Un peuple avec une histoire*, Extrait « Le Manifeste des Bahutu », L'Harmattan, mai 1997, 8 pages.

1962 avec la prise de pouvoir du Rwanda indépendant par les Hutus, soutenus par les Belges.



« Les 10 commandements du Muhutu » publié dans le journal *Kangari*, une autre forme de mise à l'écart des Tutsis.

## Le génocide : de multiples acteurs d'une vaste violence

La fin de la tutelle belge et le décès du président rwandais Juvénal HABYARIMANA ont été les éléments déclencheurs d'un programme de purification ethnique. Les trente dernières années ont suffi à accumuler les conditions suffisantes pour mener une guerre contre une population qualifiée d'ennemi ethnique. Les Hutus se sont efforcés de faire paraître ce clivage ethnique pour un clivage social, épaulé par un sentiment de revanche, d'exclusion et d'injustice. Ce qui était présenté comme une offensive politique s'avère être raciale. Les tueries furent sélectives et contre une population définie, l'ennemi tutsi.

Le gouvernement intérimaire mis en place dans l'urgence fut fondé par les partis politiques CDR (Coalition pour la Défense de la République) et la MNRD (le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement). Des partis radicaux qui ont engendré la création de milices en charge de défendre les intérêts de leurs partis politiques respectifs dont Interahamwe, « *ceux qui attaquent ensemble* », et les Impuzamugambi,

« ceux qui partagent le même objectif ». S'installe une pyramide d'acteurs-auteurs du génocide tous guidés par une unique idéologie<sup>7</sup>.

Cette idéologie visant à réduire les Tutsis à des êtres inférieurs s'est répandue dans la population par les médias, banalisant ainsi le traitement inhumain qui allait être infligé aux Tutsis. Cette stratégie peut être comprise comme permettant aux milices de justifier leur travail, comme étant nécessaire au bon fonctionnement de la société, agissant pour le bien commun. Ainsi, l'émergence de médias extrémistes a eu une place importante dans cette diffusion de propagande haineuse et raciste. Un exemple flagrant est le périodique raciste *Kangura* créé en 1990 par des intellectuels extrémistes hutus hostiles au partage du pouvoir avec les Tutsis. Ce journal était financé par le clan présidentiel, prouvant ainsi le désir du gouvernement d'éliminer la minorité raciale. Son but était en effet de « réveiller » la conscience anti-tutsi parmi les Hutus. *Kangura* se veut « la voix qui cherche à réveiller et à guider le peuple majoritaire ». L'éditorialiste du journal, Hassan NGEZE, deviendra un des personnages clés de la mise en scène médiatique du génocide<sup>8</sup>.

Face à ce média de propagande, un autre peut être cité, qui pourrait permettre quant à lui de faire prendre conscience à la société actuelle de la brutalité des génocidaires de l'époque. Le processus de déshumanisation donne lieu à un traitement sans pitié, et la *Radiotélévision Libre des Mille collines*, créée en 1993, donne une impulsion plus grande et plus forte à l'aide d'annonces sonores poussant à aller tuer et massacrer sans peine les Tutsis. Ici, réaccorder le statut d'humain à la minorité tutsie n'était pas envisageable et le processus réduisant les Tutsis à des êtres insignifiants était engagé. Ce qui eut en conséquence des morts causées par la famine, des décapitations, des noyades parmi tant d'autres méthodes tout aussi cruelles.

---

<sup>7</sup>« Rwanda - le génocide des Tutsis. Comprendre l'événement. » *Mémorial de la Shoah* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/rwanda/fiches/pagne-hutu-power-rwanda-fiche224.html>. Consulté le 27 mars 2023.

<sup>8</sup> Académie de Normandie, « Médias et génocide au Rwanda ». Disponible sur : [https://histoire-geographie.ac-normandie.fr/IMG/pdf/4\\_medias\\_et\\_genocide\\_au\\_rwanda\\_journal\\_kangura.pdf](https://histoire-geographie.ac-normandie.fr/IMG/pdf/4_medias_et_genocide_au_rwanda_journal_kangura.pdf). Consulté le 27 mars 2023.

En rendant visibles les crimes commis, qualifiés même de crimes contre l'humanité, la société actuelle prend conscience du traitement dont les Tutsis ont été victimes. Une partie particulièrement marquante est la description de la manière dont ont été commis ces crimes. Plusieurs témoignages relaient des propos tels que : « *Mais le fait est que la plupart des massacres ont été perpétrés à l'aide d'armes plus rudimentaires : machettes, couteaux, haches, houes, marteaux, lances, matraques ou gourdins cloutés (appelés *ntampongano* ou "sans pitié").* »<sup>9</sup> Cette description se veut particulièrement graphique : les outils de torture sont présents dans le quotidien de la population, il ne s'agit pas d'armes sophistiquées dont l'usage est difficilement imaginable. Mais cette même description devient ensuite encore plus horrifiante, il est question du son de la mort, de traumatismes ancrés dans la mémoire de chaque Rwandais : « *Inutile d'insister sur l'horreur de ces morts, sur le bruit effroyable des crânes que l'on fracasse, sur le bruit des corps qui tombent les uns sur les autres. Chaque Rwandais a encore et pour longtemps ces sons en mémoire : les cris des tués, les gémissements des mourants et, peut-être le pire, l'insoutenable silence de mort qui plane encore au-dessus des fosses communes.* »<sup>10</sup> Cette haine ressentie, au travers de témoignages, est visible au-delà des manuels d'histoire. La presse en parle et livre des témoignages poignants, décrivant les Tutsis comme pourchassés, massacrés, violés par des Hutus qui pouvaient être des personnes d'apparence tout à fait normale. Un Tutsi pouvait devenir la cible de son propre voisin de palier. Ce qui a amené à une méfiance entre tous, a déchiré le tissu social et a laissé les Tutsis sans issue et sans personne vers qui se tourner ou à qui demander de l'aide.

Le 17 juillet 1994, date à laquelle le Front Patriotique Rwandais prit le contrôle de l'ensemble du pays, sonne la fin des massacres, mais pas celle des différends causés. Le génocide des Tutsis au Rwanda a eu des conséquences désastreuses sur la population. Par les atrocités et la violence des tueries commises, c'est une marque indélébile laissée à des hommes, des femmes et des enfants ainsi qu'aux générations futures. Bien que les

<sup>9</sup> Traduit de l'anglais, extrait de Sibomana, André, Laure Guilbert, and Hervé Deguine. *Hope for Rwanda: Conversations with Laure Guilbert and Hervé Deguine*. Pluto Press, 1999.

<sup>10</sup> Traduit de l'anglais, extrait de Sibomana, André, Laure Guilbert, and Hervé Deguine. *Hope for Rwanda: Conversations with Laure Guilbert and Hervé Deguine*. Pluto Press, 1999.

tueries se soient arrêtées en juillet 1994, les conséquences ont pris le relais. 50 000 Rwandais sont décédés du choléra, parmi tant d'autres qui ont souffert de la famine sur une période de deux semaines, et c'est sans compter le haut taux d'exposition aux traumatismes pour tous les rescapés. Une étude faite dans un camp de réfugiés estime que 50% des Rwandais souffrent de sérieux troubles de santé mentale. Bien évidemment, c'est une étude, qui, plus élargie, fait prendre conscience de la gravité du traumatisme chez tous les Rwandais, Tutsis comme Hutus modérés<sup>11</sup>.

### **Dans un pays en pleine reconstruction, comment se souvenir du génocide sans perpétrer les traumatismes ?**

Dans un pays en déclin, manquant d'administrateurs, de partis, d'associations, de cadres religieux, de reconnaissance internationale et de sécurité militaire, difficile de mener sur le premier plan une politique mémorielle. Pourtant, le Front Patriotique Rwandais a mené des projets qui forment sur la durée une matrice commémorative. Une importance grande est accordée à l'inhumation avec le lancement du « Programme d'urgence d'inhumation en dignité des victimes » qui a conduit des recherches pour trouver les dépouilles manquantes dans les fosses communes, les lacs, les latrines, et même les rues. Les rites funéraires ont été organisés de manière individuelle, selon la volonté des familles des victimes constituant des commémorations locales du génocide. En enterrant les corps sur la parcelle familiale, chaque proche peut faire son deuil de la façon la plus solennelle, et c'est par le même biais un moyen de se réapproprier les lieux détruits par les auteurs du génocide. Un rituel individuel qui deviendra pourtant collectif car l'État obligera à ce que les corps soient transférés vers des cimetières<sup>12</sup>. Cette décision est portée par une volonté de créer une mémoire collective. L'encouragement de l'État rwandais à créer des lieux de mémoires collectifs, tels que des cimetières collectifs, a pour but de faire ancrer une représentation de jusqu'où les divisions ethniques peuvent aller. Cependant, cet

<sup>11</sup> Goldberg, David P. "User's guide to the General Health Questionnaire." *Windsor* (1988).

<sup>12</sup> Korman, Rémi. « L'État rwandais et la mémoire du génocide. Commémorer sur les ruines (1994-1996) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 122, n° 2, 2014, p. 87-98. *Cairn.info*, Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/ving.122.0087>.

effort a été critiqué par bon nombre de personnes, qui ont vu une arrière-intention dans cette campagne.

Parmi les éléments les plus argués apparaît la politique d'unité nationale et de réconciliation qui « *est un ambitieux projet à portée sociale qui, selon le gouvernement dominé par le parti RPF, forgera une identité rwandaise unifiée, tout en encourageant une réconciliation entre les survivants du génocide et ceux qui l'ont perpétré.* ». Politique largement critiquée pour être en réalité un « *dispositif qui déguise les efforts de l'État* »<sup>13</sup>, perçu comme un contrôle de sa population en utilisant un langage d'unité ethnique et d'intégration sociale, tout en cherchant à consolider le pouvoir politique du Front patriotique rwandais.

Cela soulève de nombreuses questions notamment de son effectivité sur la population rwandaise et la durée. En plus de ce qui a été énuméré, ces décisions traitent finalement la mémoire en surface et non comme un problème de fond avec toute une ascension autour d'une idéologie raciste qui est à déconstruire. À ces questionnements, deux réponses se présentent : le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et les Gacaca, justice à l'échelle locale. Mieux accepter ce qui est arrivé, pouvoir faire le deuil du passé et avancer dans le futur, c'est en condamnant les bourreaux que la possibilité s'offre et c'est le rôle donné au TPIR et aux Gacaca. Juger et condamner a été le fruit d'un travail laborieux pour de multiples raisons, dont les principales sont que nombreux génocidaires se sont exilés dans d'autres pays et qu'il est difficile d'identifier réellement les coupables parmi la masse présente. De plus, les Gacaca reprennent un mode de gestion locale et traditionnelle qui ne s'appuie pas sur un véritable corpus juridique et qui rend la condamnation des accusés incomplète<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> THOMSON, Susan. « La politique d'unité et de réconciliation nationale au Rwanda : figures imposées et résistance au quotidien ». *Genèses*, vol. 81, n° 4, 2010, p. 45-63. *Cairn.info* [en ligne]. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/gen.081.0045>.

<sup>14</sup> « Justice à l'échelle locale : les tribunaux gacaca face au génocide des Tutsi rwandais (La) ». *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*. Disponible sur : <https://ehne.fr/fr/eduscol/terminale-sp%C3%A9cialit%C3%A9-histoire/terminale-sp%C3%A9cialit%C3%A9-histoire/th%C3%A8me-3-histoire-et-m%C3%A9moires/justice-%C3%A0-l%2E80%99%C3%A9chelle-locale-les-tribunaux-gacaca-face-au-g%C3%A9nocide-des-tutsi-rwandais-la>. Consulté le 30 mars 2023.

Officiellement et au niveau du TPIR, 93 personnes ont été mises en accusation pour 62 condamnés<sup>15</sup>. Bien que le processus n'ait pas pu aboutir de façon complète, ces démarches ont permis, pour le Rwanda, le monde et les victimes, de mieux comprendre ce mécanisme de violences et d'aider à la reconstitution de la mémoire.

Les démonstrations de la politique mémorielle se multiplient et s'internationalisent au fur et à mesure que les années passent avec chaque année, la cérémonie officielle au mémorial Gisozi à Kigali où la flamme du souvenir est allumée par le président actuel et brûle pendant 100 jours. Cependant, il est question de nouvelles perspectives, de revoir le cycle commémoratif pour ne le célébrer qu'une fois tous les cinq ans. Pour le moment ce n'est pas d'actualité car la question de si les Rwandais sont prêts à fermer ce cycle-là pour en laisser entrer un nouveau est dépourvue d'une réponse claire et semble même être précipitée. Une telle annonce pourrait raviver des plaies qui ont encore du mal à cicatriser, même 29 ans après.

### Une vingtaine d'années plus tard...

Plus d'une vingtaine d'années se sont écoulées et le Rwanda se reconstruit. Le pays a conservé une stabilité politique depuis le génocide avec le FPR qui conserve sa majorité absolue. Sur le plan économique aussi, le Rwanda aspire à faire fleurir son économie *via* une suite de « Stratégies Nationales pour la Transformation » dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable<sup>16</sup>. Néanmoins le doute plane sur une potentielle guérison des traumatismes laissés au peuple rwandais. La population souffre de troubles psychologiques sous forme de traumatismes qui se transmettent aux jeunes. La peur qu'un génocide se reproduise reste ancrée parmi les rescapés car certains aspects du génocide sont toujours dans l'ombre et n'ont toujours pas été éclairés. La proximité qu'il y avait entre les génocidaires (pouvant être des voisins ou des personnes n'ayant pas l'allure de bourreaux) et les victimes a détruit la confiance en l'un et en l'autre au sein de

<sup>15</sup> *Le Tribunal en bref | Nations Unies Tribunal pénal international pour le Rwanda*. Disponible sur : <https://unictir.irmct.org/fr/tribunal>. Consulté le 30 mars 2023.

<sup>16</sup> « Rwanda - Vue d'ensemble ». *World Bank*. Disponible sur : <https://www.banquemondiales.org/fr/country/rwanda/overview>. Consulté le 1 avril 2023.

la population<sup>17</sup>. L'idée que le Rwanda trouvera la paix durable semble lointaine, le pays devant encore passer par des années et des générations passées.

Pour finir, le manque de prise en considération du génocide a été une leçon moralisatrice pour l'entière communauté internationale. De nos jours, les doutes persistent sur le chiffre exact du nombre de décès, le rôle qu'a joué la France, le manque de réaction de l'ONU et sa décision de retirer une bonne partie de l'effectif des Casques bleus... Pourtant ce génocide n'est pas survenu de nulle part. Ces actions furent préméditées, telle une opération militaire, et les signaux d'un danger prééminent s'étaient multipliés jusqu'à atteindre un point de non-retour. La DGSE a prévenu en 1990 de la situation alarmante au Rwanda, le secrétaire de l'ONU en transit au Rwanda en a fait de même et à multiples reprises a alerté l'ONU d'agir. Pourtant, la scène internationale a longtemps fermé les yeux et nombreuses sont les questions qui n'ont toujours pas reçu de réponse, 29 ans plus tard. La France essaye tant bien que mal de lever les doutes en conduisant des recherches comme celle menée par la « Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi 1990-1994 »<sup>18</sup> commandé par Emmanuel MACRON.

Des responsabilités encore à définir pour plusieurs acteurs comme l'Église catholique, la Belgique, la France ou encore l'ONU font qu'il est difficile pour le Rwanda d'avancer sur certains plans, et aujourd'hui la peur que se reproduise un nouveau schéma génocidaire est palpable du fait des tensions qui se multiplient entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda. Est-ce là la conséquence d'un appel à l'aide auquel jamais personne n'a décroché ?

<sup>17</sup> RWANDA D'AUJOURD'HUI | *Ibuka France*. Disponible sur : <https://www.ibuka-france.org/rwanda-daujourd'hui/>. Consulté le 3 avril 2023.

<sup>18</sup> AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane. « Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi: La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994). Rapport remis au président de la République le 26 mars 2021, Paris, Armand Colin, 2021, 1 224 pages ». *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. N° 214, n° 2, septembre 2021, p. I-V. DOI.org (Crossref), Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/rhsho.214.0000>.



[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)

[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)